

EXPATS & LOCAL ELECTIONS KRAAINEM

14 October 2018

REGISTER BEFORE
31 JULY 2018

Can I vote as an expat?

- ✓ Yes, if I am at least 18 years old on 14 October 2018
- ✓ If I am living legally in Kraainem
- ✓ If I am an EU national (for non-EU citizens: minimum 5 years residence in Belgium)

How do I register?

- ✓ Go to Kraainem town hall, Arthur Dezangrélaan 17
- ✓ Ask to be registered as a voter (*before 31 July 2018*)
- ✓ Or download the form from the commune's website ([EU](#) or [non-EU](#)), fill it in, print it and return it to the town hall by 31 July 2018 at the latest
- ✓ You should receive official confirmation that you are on the register
- ✓ Vote on 14 October 2018 for the party of your choice. You will be told where the polling station is.

For what?

On 14 October 2018 you can vote for a new town council. You cannot vote for the provincial council or the CPAS/OCMW.

Why vote?

It is important to have your say in what happens in your commune. The commune is responsible for: roads, pavements, bicycle paths, traffic, schools, police, sport facilities, culture, environment ... By casting your vote you help to decide the future priorities of Kraainem!



My vote is my voice.

Carel,
Anglo-Dutch



My opinion counts, so I vote.

Vicky,
Greek



Once you are on the electoral roll voting is compulsory* but proxy can be given**

For more information:

Contact info@kraainem-unie.be - 0476 31 21 34 - www.kraainem-unie.be/en/ ***

Or go to www.vlaanderen.be/en/authorities/elections-belgium

* If already on the electoral roll in 2012, you do not need to register again. You can de-register anytime before 31 July 2018 or after 14 October 2018

** For a good reason, e.g. travel, illness ...

*** Kraainem-Unie is an independent citizens' movement. For more information go to www.kraainem-unie.be



EXPATS & ELECTIONS LOCALES A KRAAINEM

14 Octobre 2018

ENREGISTREZ-VOUS
AVANT
LE 31 JUILLET 2018

Puis-je voter en tant qu'expat ?

- ✓ Oui, si j'ai 18 ans ou plus le 14 octobre 2018.
- ✓ Si je suis résident légal à Kraainem.
- ✓ Si je suis ressortissant d'un Etat membre de l'UE (pour les citoyens non-membres de l'UE : résider depuis au moins 5 ans en Belgique).

Comment s'enregistrer pour voter ?

- ✓ Aller à la maison communale (17 avenue Arthur Dezangré) et demander de s'enregistrer pour les élections (*au plus tard le 31 juillet 2018*).
- ✓ Ou télécharger le formulaire sur le site web de la commune ([EU](#) ou [non-EU](#)) et le renvoyer complété à la maison communale au plus tard le 31 juillet 2018.
- ✓ Vous recevrez une confirmation officielle que vous êtes bien enregistré.
- ✓ Votez le 14 octobre 2018 pour le parti de votre choix. Vous serez informé du bureau où vous pourrez voter.

Pour quoi ?

Le 14 octobre 2018, vous pouvez voter pour un nouveau Collège communal. Vous ne pouvez pas voter pour le Collège provincial, ni pour le CPAS.

Pourquoi voter ?

Il est important de vous exprimer sur ce qui se passe dans votre commune. La commune est responsable : des routes, trottoirs et pistes cyclables, de la circulation, des écoles, de la police, du sport et de la culture au niveau local, de l'environnement,...

En allant voter, vous contribuez à définir les priorités pour Kraainem !



Mon vote, c'est mon choix.

Carel,
Anglo-Hollandais



Mon opinion compte, je vote.

Vicky,
Grecque



Une fois que vous êtes enregistré*, le vote est obligatoire, mais une procuration** peut être donnée.

Pour en savoir plus :

Contact info@kraainem-unie.be - 0476 31 21 34 - www.kraainem-unie.be ***
Ou www.vlaanderen.be/fr/autorite/les-elections-en-belgique

* Si vous étiez déjà inscrit pour les élections de 2012, vous ne devez pas vous ré-inscrire. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment avant le 31 juillet ou après le 14 octobre 2018

** Pour une bonne raison, par exemple : maladie, voyage,...

*** Kraainem-Unie est un mouvement citoyen indépendant. Pour plus d'informations : www.kraainem-unie.be

